

## Elève brûlé lors d'une expérience au collège. Avant le procès, les parents témoignent

Par Marie-Charlotte Duluc

3-4 minutes

---

Louison aimait les sciences. Mais une expérience en cours de biologie a bouleversé la vie du jeune garçon. En juin 2017, le collégien a été gravement brûlé au thorax, au visage et au bras. Sa professeur manipulait de l'éthanol en présence de deux collégiens sans protections. Un liquide hautement inflammable qui lui a laissé des blessures « *psychologiques et esthétiques à vie* » témoigne Nathalie Ternois, la mère du jeune garçon.

Le collège Louis Pasteur, à Saint-Lô, où l'accident dont a été victime Louison a eu lieu en 2017. / © Florent Turpin

Le collège Louis Pasteur, à Saint-Lô, où l'accident dont a été victime Louison a eu lieu en 2017. / © Florent Turpin

Hospitalisé trois mois, Louison a subi plusieurs greffes de peau, des séances de kiné, des cures thermales et doit continuer à appliquer de la crème sur ses cicatrices plusieurs fois par jour. « *C'est un adolescent qui n'a pas terminé sa croissance. Pour l'instant, les médecins ne peuvent pas dire comment évolueront les cicatrices* ».

### Un quotidien chamboulé

A la rentrée suivante, Louison a souhaité reprendre sa scolarité au collège. « *Notre fils est un enfant courageux, il a été courageux dès le premier jour. Il apprend à vivre avec ça et ne veut pas se laisser abattre* » assure Ludovic, le père du garçon. Pourtant, c'est tout son quotidien qui a été chamboulé.

Des choses qui nous paraissent banales, faire la cuisine, allumer

*une bougie, la présence de flammes, peuvent prendre une ampleur importante pour lui et lui causer des appréhensions.*

Aujourd'hui, ses parents sont en colère et réclament la suspension de l'éthanol en classe. « *Tout le monde sait que c'est un produit dangereux. On demande qu'il y ait au moins une suspension, voire une interdiction, mais au moins qu'on suspende ce produit. Ca a déjà causé beaucoup de dégâts, il faut éviter qu'il y en ait d'autres* ».

## **Un accident similaire en Vendée**

L'an dernier, un accident du même type s'est produit dans le lycée de Chantonay en Vendée, faisant quatre victimes dont une lycéenne gravement brûlée. « *Ca a été très difficile pour nous de savoir que d'autres accidents ont encore lieu, qu'aucune mesure n'est prise. On a même culpabilisé de n'avoir pas assez interpellé, alors qu'on l'a fait* ».

Après l'accident de leur fils, les parents avaient alerté le ministère de l'Education nationale, « *sans réponse* », assure la mère. Depuis, ils ont lancé une pétition en ligne.

« *Ce ne sont pas de simples faits divers. Faut-il attendre qu'une classe entière brûle pour ôter l'expérience des programmes ?* »

## **Ouverture du procès**

Le procès de l'enseignante et du principal du collège, poursuivis pour blessures involontaires, s'ouvrira mercredi 6 novembre au tribunal de Coutances. Une étape capitale tant pour les parents que pour leur fils : « *lui a vraiment besoin d'être reconnu victime et attend avec impatience. Quand il a compris qu'il y avait eu une erreur humaine, il a eu beaucoup de colère* ».